



Dispositif Local d'Accompagnement de l'Aisne

Association : « Les Bohériales »

Rencontrée le : 29 juin et 22 juillet 2016

Localisation : Arrondissement de Vervins



Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » 2014-2020

A - PRESENTATION DU PROJET ET DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

1. L'ASSOCIATION :

Nom et sigle	Les Bohérialles
Numéro SIRET	820 180 313 000 18
Adresse	Abbaye de Bohéries
Code postal et ville	02120 VADENCOURT
Secteur d'activité	Culture
Date de création	2015
Contact et fonction	Kim REBHOLZ, Chef de projet
Mail	contact@philcolor.org
Téléphone	03 23 61 15 38
Personne rencontrée lors du diagnostic	Kim REBHOLZ et Yves-Marie SZYMUSIAK Président de « Bohérie Patrimoine vivant »

➤ Composition du bureau

La Présidente : Dominique SZYMUSIAK

La secrétaire : Ariel RATISBONNE DE RAVENEL

Le trésorier : Henri BROSSIER

Madame Dominique SZYMUSIAK, retraitée, a assuré les fonctions de Conservatrice du Musée Matisse au Cateau-Cambrésis.

Monsieur Yves-Marie SYMUSIAK est membre du Conseil d'administration. Il est également Président du Conseil de développement du Pays de Thiérache, lieu d'échanges, de réflexion et de proposition, constitué de citoyens impliqués dans le développement du territoire. Ses membres en représentent la diversité (acteurs économiques, sociaux, culturels ou associatifs). C'est l'instance consultative du Pays qui formule des propositions et donne son avis sur les décisions concernant l'aménagement et le développement du territoire de la Thiérache.

L'attention est attirée sur l'intérêt que pourrait présenter une ouverture du Conseil d'administration à de nouvelles personnes dans l'optique d'une démarche de développement, de partenariat et de soutien actif dans les différentes étapes nécessaires à ce projet ambitieux.

2. HISTORIQUE :

La Philharmonie des couleurs est établie à Bohéries, ancien site cistercien fondé en 1143, dans le département de l'Aisne. Abbaye devenue filature après la révolution, elle appartient au début du XXème siècle au grand-oncle d'Henri Matisse. Ce dernier immortalisera les lieux avant un incendie en 1907. Après reconstruction, l'usine devient tissage, puis papeterie en 1968. Cette dernière fermera ses portes en 2012. La fondation « Philharmonie des couleurs » arrive sur les lieux en 2014.

Dans un cadre historique, architectural et naturel d'exception, il s'agira concrètement de créer un grand centre pluridisciplinaire et participatif, mêlant tous les Arts (tant plastique que vivants) et les sciences autour des couleurs et cultivant les valeurs d'humanisme et d'universalisme que celles-ci véhiculent. L'émergence de la Philharmonie des couleurs à Bohéries comme centre culturel de stature nationale et internationale veut induire

directement et indirectement un progrès économique et social significatif pour les territoires sur lesquels elle s'inscrit.

3. LES ACTIVITES

La Philharmonie des couleurs est un projet en cours d'implantation sur le site de l'ancienne Abbaye de Bohérie à Vadencourt. Il a vocation à moyen terme de proposer au grand public :

- un musée des couleurs
- une salle de philharmonie modulable avec un grand orgue ouvert à la musique, l'opéra, la danse, le théâtre, tous les arts vivants
- un jardin, naturellement repensé à partir des restes tant de l'hydraulique cistercienne que du parc romantique
- un restaurant gastronomique « cuisine d'ici et d'ailleurs », biologique
- des chambres d'hôtes confortables
- des ateliers de recherche et de création ouverts à tous
- un lieu, un esprit, d'accueil de paix et de convivialité.

La Fondation « Philharmonie des couleurs » regroupe un fonds de dotation des œuvres de l'artiste Kim REBOLHZ. Elle s'appuie sur deux associations pour la mise en œuvre de son projet :

- « Bohéries Patrimoine Vivant » dont l'objet est de contribuer à la restauration, la conservation et la mise en valeur du patrimoine attaché à l'ancienne Abbaye de Bohérie : patrimoine bâti, naturel, privé ou public, communal ou extra-communal. L'association s'efforcera de contribuer à inscrire le Fonds dans un véritable projet territorial de développement durable, économique et écologique.
- « Les Bohériales » dont l'objet est de contribuer à toute action culturelle, scientifique, sociale ou humanitaire (principalement mais pas exclusivement) au sein de l'ancienne Abbaye de Bohérie. L'association vise ainsi à compléter le Fonds pour ce qui est des partenariats avec l'Etat, les autorités de tutelle, les institutions publiques, l'Europe, les collectivités territoriales, d'autres associations et associés.

L'association « Les Bohériales », créée en décembre 2015, a organisé plusieurs manifestations culturelles en 2016 :

- Des festivités : visites, expositions, spectacles, repas... le samedi 18 juin
- Un spectacle : « Matisse et les poètes » le dimanche 3 juillet
- Un concert : « Marc Coppey », violoncelliste, le dimanche 10 juillet

B - ENVIRONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1. Environnement socio-économique :

Le projet est implanté sur la Communauté de Communes de la Région de Guise. Créée en 1993 elle regroupe plus de 13 000 habitants répartis sur 24 communes.

Il s'intègre de façon plus large au territoire du Syndicat mixte du Pays de Thiérache. Ce dernier a pour missions, selon la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 (dite Loi Voynet) :

- Le développement local, organisé au sein du Pays, doit favoriser la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux.
- Son Conseil de Développement doit permettre d'accroître cette participation des acteurs socio-économiques et associatifs aux choix d'organisation du territoire et de développement économique.
- Le Pays doit faciliter la mise en cohérence des politiques publiques et leur adaptation au contexte local, il constitue un cadre pertinent pour mener une réflexion sur l'organisation des services publics locaux.

Ce territoire se caractérise par les données suivantes :

- Superficie : 1 672 km²
- 9 cantons
- 160 communes
- 5 communautés de communes : Thiérache du Centre, Trois rivières, Thiérache d'Aumale, Région de Guise, Portes de la Thiérache
- 78 855 habitants (RGP 99)
- Population active : 32 000 personnes
- Densité de population : 47 habitants/km²
- Entreprises hors agriculture : 1 987
- Exploitations agricoles : 1 300

(source : Syndicat mixte de Thiérache)

Un territoire en difficulté économique

Le canton de Guise fait partie de la zone d'emplois de Saint Quentin pour 6 communes et de celle de Thiérache pour les autres. Dans le département, ces deux zones d'emplois sont les plus touchées par un taux de chômage très élevé. La population sans diplôme baisse depuis 10 ans mais reste toujours très nombreuse.

Les revenus déclarés par foyers sont 13,5% plus faibles que la moyenne départementale.

Revenus des ménages	
2012	Guise
Part des ménages fiscaux imposés	45,50%
Médiane de revenu disponible par unité de consommation	14 988,00 €
taux de pauvreté	31,20%
2013	
Taux de chômage des 15 à 64 ans	31,40%

(sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal / et Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales).

Un potentiel touristique en cours de développement

La Thiérache est identifiée comme un territoire d'eau, de paysages préservés, de patrimoine historique intéressant, de productions locales mais d'offre touristique diffuse autour des "centres-bourgs".

Ces éléments, porteurs d'identité et de valeurs, donnent à cet espace son caractère rural et leur combinaison contribue à sa construction identitaire.

Le tourisme représente un enjeu important pour le développement économique du Pays de Thiérache. Des actions en faveur du tourisme ont permis d'évaluer l'offre touristique et l'identité locale, programme qui se poursuit aujourd'hui. Il s'agit d'organiser, de développer et de structurer un tourisme vert en développant des filières, mais aussi d'animer, de professionnaliser les acteurs et de promouvoir l'ensemble du territoire.

Avec 701 lits marchands, la densité d'accueil touristique est forte sur le canton (3,65 lits au km² contre 2,6 au niveau départemental). L'offre d'accueil est apparemment importante mais imputable à 3 campings anciens (Guise, Vadencourt et Marly-Gomont). Le projet d'Eurovéloroute n°3 via l'Axe vert constitue également une opportunité de développement touristique.

Le projet de l'association « Les Bohérialles » et plus globalement celui de la Philharmonie des couleurs pourrait ainsi s'intégrer dans un contexte propice :

- l'Axe Vert de la Thiérache,
- la vallée de l'Oise (activités de kayak),
- l'itinéraire culturel européen « Stevenson »,
- le circuit « Sur les pas de Matisse »,
- les églises fortifiées,
- les réseaux européens des Abbayes cisterciennes (CISTER) et des Centres Culturels de Rencontres (ACCR),
- le Familistère Godin (1^{er} site de visite dans l'Aisne avec plus de 50 000 visiteurs par an) et le Château de Guise.

2. Environnement partenarial

- **Partenaires institutionnels :**

- ✓ Conseil Régional des Hauts de France
- ✓ Conseil Départemental de l'Aisne
- ✓ Pays de Thiérache
- ✓ Communauté de communes de la région de Guise
- ✓ Commune de Vadencourt
- ✓ DRAC

- **Partenaires associatifs et autres :**

- ✓ Centre Français de la Couleur
- ✓ Musée Matisse du Cateau-Cambrésis
- ✓ Maison familiale de Matisse à Bohain en Vermandois
- ✓ Familistère de Guise
- ✓ Château fort de Guise
- ✓ INFREP de Guise

- ✓ Formation Avenir Développement (Guise)
- ✓ ESAT « le Colombier » (Origny Sainte Benoîte)
- ✓ Comité régional du tourisme et Comité départemental du tourisme
- ✓ Office de tourisme de Thiérache
- ✓ CPIE de l'Aisne
- ✓ ADAMA (Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne)
- ✓ Réseau des AMAP
- ✓ Centre Culturel de Rencontres
- ✓ Expo France 2025
- ✓ Comité des Parcs et jardins de Picardie
- ✓ Fondation du Patrimoine
- ✓ CISTER (charte des abbayes cistercienne)
- ✓ Itinéraire Culturel Européen (ICE) « Stevenson »
- ✓ Mission centenaire 1914-1918
- ✓ Cité de la Musique et de la Danse de Soissons
- ✓ Orchestre de Picardie
- ✓ Réseau de la coopération transfrontalière (franco/belge et franco/britannique)
- ✓ Réseau de la Coopération Nord-Européenne.

3. Environnement légal et institutionnel

Par la diversité des axes d'intervention de son projet, l'association « les Bohériales » peut être amenée à solliciter des dispositifs de subvention de différents partenaires (cette liste ne se veut pas exhaustive) :

➤ L'action territoriale sur l'axe « éducation artistique et culturelle »

L'éducation artistique et culturelle vise à former chez les enfants et les jeunes (de la petite enfance à l'université) la capacité à poser un regard personnel sur le monde. Elle nécessite la mise en place de dispositifs où enfants et jeunes adoptent une posture active permettant leur familiarisation avec les œuvres du patrimoine et de la création, l'ouverture à des problématiques artistiques, le développement de leur sensibilité et de leur créativité ainsi que leur questionnement critique.

Sa mise en œuvre s'effectue dans le respect et l'équilibre de trois axes fondamentaux :

- le rapport direct aux œuvres (représentations de spectacles, concerts, visites d'expositions, lectures ...),
- l'approche analytique et cognitive des œuvres, leur contextualisation (conférences, répétitions publiques, enseignement de l'histoire des arts, discussions collectives autour de la réception de l'œuvre par chacun, mise en relation avec les autres champs du savoir, etc.) qui en constitue la dimension culturelle,
- la pratique effective dans le cadre d'ateliers.

Si l'éducation artistique et culturelle s'inscrit historiquement sur le temps scolaire, elle s'étend désormais au-delà du seul champ scolaire stricto sensu pour favoriser, dans le cadre des politiques territoriales, la cohérence des différents temps de l'enfant et du jeune, et rompre ainsi avec la segmentation entre temps scolaire et hors temps scolaire.

Le partenariat qui repose sur la collaboration des milieux éducatifs, socio-éducatifs et des milieux artistiques et culturels est au cœur des enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

La politique gouvernementale en faveur de l'éducation artistique et culturelle s'exerce en coopération avec les ministères concernés (ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Éducation nationale, Agriculture), conformément aux objectifs publiés dans la circulaire interministérielle 2008-059 du 29 avril 2008. Elle s'appuie également sur une collaboration accrue avec les collectivités territoriales.

Le montant de la subvention est calculé selon la nature, le montant du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation.

Les actions à rayonnement national relèvent de la compétence de l'administration centrale du Ministère de la Culture et de la Communication. Les actions à rayonnement territorial relèvent de la compétence des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

➤ Les arts plastiques

Le ministère de la Culture et de la Communication met en œuvre une politique en faveur des arts plastiques en soutenant la création et la diffusion des œuvres, la formation, la structuration professionnelle et économique du secteur, l'éducation artistique et l'action culturelle en direction des publics. La politique de l'État dans ce domaine se développe dans le respect de l'indépendance des artistes comme des choix artistiques des professionnels.

Le soutien aux centres d'art contemporain est l'un des fondements de cette politique en matière de soutien à la création, à la diffusion et à la sensibilisation à la création contemporaine dans le domaine des arts plastiques.

L'aide aux centres d'art vise plusieurs objectifs :

- assurer la diffusion régulière d'œuvres représentatives de la création contemporaine sur l'ensemble du territoire,
- favoriser l'émergence d'artistes et de propositions artistiques par la production d'œuvres, le soutien aux projets et à la recherche,
- développer des pratiques novatrices de présentation des œuvres et concevoir des actions de formation et de médiation, destinées à faciliter l'accès de publics variés à l'art contemporain.

Les demandes de subventionnement au titre de centre d'art conventionné doivent être formulées auprès de la Direction régionale des affaires culturelles. Elles sont évaluées en concertation avec la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication. Pour un premier conventionnement, une inspection est conduite par l'administration centrale sur la base des actions réalisées et/ou des orientations du projet de la structure. Une convention détermine, pour une période de trois à quatre ans, les objectifs du centre d'art et les moyens mis en place par l'État, les collectivités publiques et, le cas échéant, les autres partenaires. Une évaluation est réalisée au terme de la convention.

En cas d'évaluation défavorable, la convention ne peut être renouvelée. En fonction de ses actions, la structure peut, le cas échéant, continuer à bénéficier du soutien de l'État sur un ou plusieurs projets spécifiques mais non au titre de centre d'art conventionné.

➤ la promotion du patrimoine monumental

Dans le cadre d'une des missions du Ministère de valorisation du patrimoine monumental, l'administration centrale et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) subventionnent des projets liés à l'organisation de manifestations permettant de sensibiliser les citoyens à la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine monumental, en particulier les monuments historiques (immeubles, objets mobiliers et

orgues) : stages et formations de jeunes bénévoles, colloques, éditions, actions de communication (expositions, publications, brochures, catalogues, sites internet).

➤ Aide au projet de développement des musées de France

Dans le cadre du développement et du rayonnement des musées de France, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) peuvent soutenir et favoriser les projets qui concourent à leur mise aux normes réglementaires, à leur valorisation scientifique, au développement de leurs publics et qui contribuent à ancrer leur rôle dans le développement culturel territorial. Ainsi des actions peuvent être soutenues par des crédits d'intervention, qu'elles participent de la diffusion (expositions, publications, animations) ou qu'elles concernent des opérations d'informatisation et de mise en réseau des collections des musées de France (équipement informatique, logiciels spécialisés d'inventaire, numérisation, saisie).

Les critères d'attribution :

- tout musée bénéficiant de l'appellation musée de France dont les collections n'appartiennent pas à l'État ou à ses établissements publics ;
- le montant de la subvention est déterminé selon la nature du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation.

C - RESSOURCES HUMAINES

L'association n'est pas employeuse à ce jour. Elle envisage de le devenir prochainement en sollicitant une aide des Fonds européens dans le cadre de la mesure 18a.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 pour la Picardie, la Région lance 2 appels à projet FSE relatifs au secteur ESS.

Le premier concerne l'action 18a) du programme. Il vise à favoriser l'émergence de nouvelles activités de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'association a sollicité un accompagnement dans le montage de son dossier auprès du GRIEP dans le cadre du dispositif Europe Ressources. Il pourra être déposé dès qu'il sera finalisé. Les demandes sont étudiées au fur et à mesure sans calendrier préétabli.

D – DONNEES FINANCIERES

L'association « Les Bohérialles » a été créée en décembre 2015. Elle n'a pas eu d'activité économique en tant que telle depuis. Les premiers bilans des manifestations réalisées dans la période estivale sont en cours. Le portage financier a été assuré par la fondation Philharmonie des couleurs.

Il n'a pas été établi à ce jour de budget prévisionnel.

Un premier contact avec Picardie Active a permis de communiquer à l'association les possibilités d'aides. Le projet est actuellement trop en amont d'une demande pour un « fonds de confiance ».

D – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

1. Matrice de synthèse

	FORCES	FAIBLESSES
I N T E R N E	<ul style="list-style-type: none">✓ la volonté de rester fidèle au projet et de le réaliser dans son ensemble✓ un réseau déjà établi et un travail de communication auprès des partenaires en cours	<ul style="list-style-type: none">✓ un projet à formaliser dans ses différentes étapes✓ un manque de moyen humain préjudiciable à l'ampleur du projet voulu✓ absence d'offre de services et de modèle économique
	OPPORTUNITES	MENACES
E X T E R N E	<ul style="list-style-type: none">✓ un projet d'envergure sur un territoire en recherche de développement d'une offre touristique et culturelle✓ des partenaires informés et sensibles au projet	Difficultés : <ul style="list-style-type: none">✓ à mobiliser concrètement l'ensemble des partenaires envisagés✓ un manque de moyens financiers à court terme

2. Problématiques et axes de préconisations :

Le projet est aujourd'hui dans une phase de structuration. Il est connu des services de :

- la région Hauts de France dans le cadre de la démarche « 3^{ème} révolution industrielle » de par les ambitions énergétiques, écologiques et coopératives du projet,
- le Conseil départemental de l'Aisne sur l'axe du développement touristique,
- la Communauté de communes de la région de Guise qui en pressent le potentiel économique pour son territoire.

Une demande de financement dans le cadre du LEADER a été déposée auprès de la communauté de communes. Elle porte sur une première partie des travaux d'aménagement et de revalorisation de la Ferme abbatiale : « clos-couvert », ravalement, travaux de sauvegarde et de sécurisation, aménagement des bâtiments de l'usine et du Prieuré ainsi que certains travaux paysagers.

L'association a également sollicité le GRIEP pour être accompagnée dans le montage du dossier d'une demande de fonds européens dans le cadre de la mesure 18a. La demande porte sur le financement du poste d'un salarié dont les missions seront centrées sur :

- l'animation et la coordination des différents acteurs du projet
- le développement d'une dynamique partenariale
- l'étude des attentes et besoins sur le territoire
- la formalisation d'une offre de services.

Ce salarié pourrait entrer en fonction dès le début du mois de décembre pour une durée de 12 mois à temps plein.

Une première manifestation en juin a accueilli environ 400 visiteurs. D'autres se sont déroulées courant juillet : « Matisse et les poètes », « Marc Coppey : violoncelliste ». Toutes ont rencontré un public intéressé et désireux de revenir.

Il s'agit maintenant pour l'association les Bohériales de fidéliser ces premiers visiteurs, et de développer son potentiel. Il lui faut pour cela définir une offre d'animation culturelle, spécifique au lieu, à l'univers artistique de son fondateur, à la philosophie globale du projet. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- concerts
- expositions
- spectacles
- lieu de résidence pour les artistes
- ateliers et animations auprès de divers publics : enfants, jeunes et adultes dans le cadre d'activité de loisirs mais également dans le cadre scolaire.

La réalisation complète du projet de la Philharmonie des couleurs ne peut s'envisager que sur plusieurs années. Les membres de la fondation tout autant que les deux associations qui lui sont liées estiment toutefois indispensable de pouvoir faire vivre le lieu dès à présent.

L'association « les Bohériales » a démontré sa capacité à organiser plusieurs manifestations qui laissent entrevoir un potentiel de développement. Elle prévoit le recrutement prochain d'un salarié chargé de mettre en œuvre des actions en ce sens. Elle sollicite un DLA afin d'être accompagnée sur une phase de structuration de son projet.

3. Plan d'accompagnement

L'accompagnement dans le cadre du DLA portera sur les objectifs opérationnels suivants :

- Formalisation du projet spécifique à l'association « les Bohériales »
- Définition d'une offre d'animations culturelles
- Elaboration d'un modèle économique de préfiguration

Le temps estimé de l'accompagnement est de 6 jours.

4. Tableaux des enjeux et indicateurs d'impact

TABLEAU DES ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT							
Les indicateurs du plan d'accompagnement	1 faible	2	3	4	5	6 fort	Remarques
Projet associatif						●	
Utilité sociale de l'association						●	
Fonctionnement des instances				●			
Conditions d'exercice de l'activité						●	
Ancrage territorial				●			
Consolidation d'emploi						●	
Outils de gestions et de prévision					●		
Santé économique et financière			●				

✓ Indicateurs :

- Un projet formalisé
- Une offre de service structurée
- Un budget prévisionnel sur les 3 années à venir

Les membres du Comité départemental réunis le 23 septembre 2016 valident le plan d'accompagnement.